



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 18 octobre 2018

**DELIBERATION N° 189/10/2018 : CHARTE DU CLUB DES TERRITOIRES URBAINS ENGAGES
DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 18 octobre à 17h30, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 octobre 2018.

Présents Titulaires : 35

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Annie GUILLOT, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Christian MOULIS, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 9

Mesdames, Messieurs, Jean-Luc BUDOIA à Philippe FRANCOIS, Paul GRAND à Bernard GISQUET, Clarisse HEULLAND à Christian PEREZ, Sophie LARAN à Marie-Claude BERLY, Christine MOLLIN à Jean-Louis IBRES, Paulette MULLER-DUPONT à Christian MOULIS, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX à Bernard PAILLARES.

Absents Excusés : 4

Madame, Messieurs, Maxime BERAUDO, Thierry DEVILLE, Benoit IBRES, Pauline MINER.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PEREZ

**Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée s'est fixée l'objectif ambitieux de devenir la première Région à énergie positive d'Europe d'ici 2050.

Pour aider les collectivités volontaires à s'engager dans cette démarche, l'ADEME Occitanie avec la DREAL propose de réunir les territoires urbains (métropoles, communautés urbaines et d'agglomérations ...) pour créer un lieu d'échange et de partage d'expériences.

L'ADEME souhaite proposer aux personnes référentes dans les collectivités, élus et chargés de mission, des réunions d'échange, des ateliers thématiques, des visites techniques, complétés par la mise en place d'un webinaire et d'un espace collaboratif. Toutes ces actions permettront à l'échelle régionale un partage de bonnes pratiques afin de répondre aux enjeux de massification de la rénovation énergétique des bâtiments, d'optimiser le développement des énergies renouvelables, de répondre aux enjeux sanitaires et économique de la qualité de l'air et d'accélérer la mise en place de mobilités durables.

En tant que territoire labellisé Cap Cit'ergie et engagé dans la démarche Plan climat, le Grand Montauban souhaite entrer dans le club des territoires urbains engagés dans la transition énergétique et écologique en Occitanie.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 2 octobre 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- autoriser Madame la Présidente à signer la Charte du club des territoires urbains engagés dans la transition énergétique et écologique en Occitanie, telle qu'annexée à la présente délibération,
- désigner un élu référent.

Madame Marie-Claude BERLY se porte candidate.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire décide :

- d'autoriser Madame la Présidente à signer la Charte du club des territoires urbains engagés dans la transition énergétique et écologique en Occitanie, telle qu'annexée à la présente délibération,
- de désigner Madame Marie-Claude BERLY, élue référente.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

22 OCT. 2018

De sa publication le :

22 OCT. 2018

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 18 octobre 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

